

**Descriptif de module APS 3 « Prévention et sécurité »**

*Programme de formation* : Année propédeutique santé (APS)

**1. Intitulé du module****2025-2026****Code** : APS 3**Type de formation** : APS**Caractéristique** :  Module obligatoire**Organisation temporelle** : Module sur l'année académique**2. Organisation**

Langue principale d'enseignement : Français

Exigences liées à la fréquentation de la formation : conformément au règlement HESAV

**3. Prérequis**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avoir validé le module ..... | <input type="checkbox"/> Avoir suivi le module ..... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis  | <input type="checkbox"/> Autre : .....               |

**4. Objectifs généraux d'apprentissage**

- Anticiper et identifier les risques présents et agir en conséquence pour assurer la sécurité des personnes,
- Appliquer les règles et principes de sécurité et de prévention

**5. Contenus et formes d'enseignement**

<b>Connaissances</b>	<b>Habiletés et attitudes visées</b>
- Bases de l'hygiène hospitalière, la prévention et le contrôle des infections.	- Maîtrise son hygiène personnelle, - Respecte et applique les règles d'hygiène hospitalière, - Reconnaît les risques de transmission des germes et les prévient.
- Introduction à l'imagerie médicale et bases de radioprotection.	- Identifie les diverses modalités d'imagerie médicale - S'initie aux règles de radioprotection.
- Prévention et médicament	- Reconnaît les diverses formes galéniques - Respecte les principes d'administration des médicaments
- Bases d'ergonomie.	- Aménage l'environnement professionnel pour favoriser la santé au travail et la santé de l'usager, - Utilise les dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'usager (barrière, sonnette, ...).

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures d'urgence,</li> <li>- Gestes de premiers secours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnait les situations d'urgence,</li> <li>- Applique les procédures en cas d'urgence (arrêt cardio respiratoire).</li> </ul>
--	--

## Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire                | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation               | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |   |

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral            | <input type="checkbox"/> Pratique      |
| <input type="checkbox"/> Dossier         | <input checked="" type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
| <input type="checkbox"/> .....           | <input type="checkbox"/> .....           |  |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E à la validation du module. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en remédiation. Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es dans le syllabus et lors de la présentation du module.

## 7. Remarques

Directive d'exécution n°ETU-04-2011 « Tenue du personnel et hygiène du travail ».

« Le CHUV a édicté une directive institutionnelle relative à la tenue générale et vestimentaire du personnel ainsi qu'aux règles d'hygiène hospitalière pour ses collaborateurs. Le conseil de direction d'HESAV a décidé d'appliquer par analogie cette directive. » « (Elle) est applicable, par analogie, pour tous les étudiants et les collaborateurs de HESAV, plus spécifiquement pour toutes les activités en lien avec l'enseignement pratique ».

Dans les ateliers ayant lieu dans les locaux de l'Elysée la **tenue professionnelle est obligatoire** sous peine de se faire refuser l'accès au cours :

- a. Tenue complète (polo et pantalon) du CHUV avec avant-bras dénudés,
- b. Chaussures adaptées,
- c. Cheveux attachés,
- d. Mains et avant-bras sans bijoux, ni vernis à ongles (même transparent) ou de faux ongles type gel ou capsule.

Les mesures d'urgences (**BLS-AED**) sont évaluées par la présence aux cours et par des **examens théoriques/pratiques**. La validation permet d'obtenir un certificat délivré par la SRC (Swiss Red Cross) valable pendant 2 ans.

## 8. Bibliographie principale

Les ouvrages de référence sont communiqués lors de chaque cours. Concernant les documents utilisés lors des cours, ils sont consultables et téléchargeables sur le site : <https://cyberlearn.hes-so.ch/>

#### **9. Enseignant.e.s**

Dr. D. Blanc (CHUV), A. Lacot (CHUV), D. Lilla (SI), V. Di Natuzzo (Physio), V. Pellaux (SI), J. Csakodi (SI), A. Bass (TRM), C. Chautems (TRM), C. Campeanu (TRM), E. Paus (Ext)

**Responsable de module :** CAMPEANU Cosmin

**Descriptif validé le 08.09.2025 par** Victoria Pellaux, Co-Responsable de l'APS

